



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 28 MARS 2018

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

**Clément ESTERIOLA (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre US Carcassonnaise / RC Narbonne Méditerranée du 16 mars 2018 (J27 PRO D2), M. Clément ESTERIOLA est suspendu **1 semaine** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans ballon* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. M. Clément ESTERIOLA a d'ores et déjà purgé un match de suspension puisqu'il n'a pas participé à la rencontre RC Narbonne Méditerranée / USON Nevers Rugby du 23 mars 2018 (J28 PRO D2).

**M. Clément ESTERIOLA est donc requalifié immédiatement.**

**Jacky LORENZETTI (RACING 92)** : A la suite du rapport d'arbitre lors de la rencontre Racing 92 / Stade Français Paris du 17 mars 2018 (J21 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé un **avertissement** à l'encontre de M. Jacky LORENZETTI, Président du Racing 92, pour « *Nervosité* ».

La Commission de discipline et des règlements a en outre décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner le **Racing 92**.

**AS BÉZIERS HÉRAULT** : A la suite du rapport du Représentant fédéral établi à l'issue de la rencontre AS Béziers Hérault / US Montalbanaise (J27 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer à l'encontre de l'AS Béziers Hérault **une amende de 5 000 € avec sursis** pour « *Non-respect des obligations en matière de dispositif d'évacuation et de secours d'urgence* ».